



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

Bruxelles, le 17 février 2000

6235/00

LIMITE

PUBLIC 2

TRANSPARENCE

Objet : RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
JANVIER 2000

Le présent document contient :

- en **Annexe I** un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en janvier 2000. Ce relevé est accompagné des déclarations au procès-verbal accessibles au public (**Annexe II**). Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, ainsi que les explications de vote.

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès verbaux en question, ainsi que les informations contenues en Annexes I et II du présent document, sont accessibles au public par Internet à partir du site «Eudor» (<http://www.eudor.com> ; voir rubrique «Transparence des activités législatives du Conseil»).

- en **Annexe III** un relevé des autres actes ⁽¹⁾ adoptés par le Conseil en janvier 2000, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre publics.

¹ A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

JANVIER 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE
2239ème Conseil Affaires Générales du 24 janvier 2000			
Règlement du Conseil relatif aux contributions financières de la Communauté au Fonds international pour l'Irlande	13812/99		
Décision du Conseil autorisant le Royaume du Danemark et le Royaume de Suède à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 17 de la sixième directive 77/388/CEE en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires	12878/99 + REV 1 (s) + REV 1 COR 1 (s)		
2240ème Conseil Agriculture du 24 janvier 2000			
Règlement (CEE) n° 1696/71 portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon	9865/99 + COR 1 (d) + COR 2 (p)		
Décision du Conseil portant adoption d'un programme de recherche complémentaire qui sera exécuté par le centre commun de recherche pour la Communauté européenne de l'énergie atomique	13878/99		
Décision du Conseil modifiant la décision 76/228/CECA relative à l'octroi des indemnités journalières et du remboursement des frais de voyage aux membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier	13620/99		Contre DK

JANVIER 2000				
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE	
Décision du Conseil instituant le Comité de l'emploi	13706/99 + COR 1 (es)	1/00		
Décision du Parlement européen et du Conseil arrêtant un programme pluriannuel visant à promouvoir l'efficacité énergétique (SAVE) (1998-2002)	PE-CONS 3634/99			
Décision du Parlement européen et du Conseil arrêtant un programme pluriannuel pour la promotion des sources d'énergie renouvelables dans la Communauté (ALTENER) (1998-2002)	PE-CONS 3633/99 + COR 1 (fi)	2/00		
Décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Culture 2000"	PE-CONS 3638/99 + COR 1 (f) + COR 2	3/00, 4/00		
2241ème Conseil Questions économiques et financières du 31 janvier 2000				
Décision du Conseil modifiant la décision 95/514/CE concernant l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences effectuées dans des pays tiers et l'équivalence des semences produites dans des pays tiers	5553/00			
Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues ("accord parallèle")	10167/99 + COR 1 + COR 2 (f,d,i,gr,es,p,fi)	5/00	Abstention B	

JANVIER 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun	13563/99 + COR 1 (en) + COR 2 (gr)	6/00	Abstention I

DECLARATION 1/00**Ad article 3, paragraphe 4**

"Le Conseil est convenu que lorsque le comité établira son règlement intérieur, conformément aux dispositions de l'article 3, paragraphe 4, de la présente décision du Conseil, il y insérera une disposition identique à celle de l'article 13 du règlement intérieur du Comité de l'Emploi et du Marché du Travail, qui prévoit que "les questions qui ne sont pas traitées dans le règlement intérieur, y compris le régime linguistique, sont soumises aux dispositions en vigueur en ce qui concerne les sujets correspondants."

DECLARATION 2/00**Déclaration commune**

"Le Parlement européen, le Conseil et la Commission déclarent que l'ouverture du programme ALTENER aux pays méditerranéens associés considérés dans le programme MEDA devrait être examinée dans le cadre de la prochaine révision de ces programmes."

DECLARATION 3/00**Déclaration de la Commission concernant le rapport d'évaluation à mi-parcours**

"La Commission déclare qu'à l'occasion du rapport qu'elle doit élaborer conformément à l'article 7 de la décision du Parlement européen et du Conseil, elle procédera à l'évaluation des résultats du programme. Cette évaluation portera également sur les ressources financières dans le cadre des perspectives financières de la Communauté. Au besoin, le rapport contiendra une proposition de modification de la décision. La Commission s'engage à effectuer cet exercice avant le 30 juin 2002."

DECLARATION 4/00**Déclaration de la Commission**

"Sans préjudice de l'approche horizontale du programme-cadre "Culture 2000", la Commission fait part de ses intentions quant à l'attribution des ressources budgétaires aux divers secteurs d'intervention cités en annexe II à la décision ; à cet égard, il est tenu compte des résultats des appels à propositions en termes quantitatifs et qualitatifs.

Musique, prestations artistiques, etc = 35 % (comme indiqué à l'annexe II, 1. a)

Livres, lecture et traduction = 11 % (comme indiqué à l'annexe II, 1. b)

Héritage culturel = 34 % (comme indiqué à l'annexe II, 1. c)

Les décisions relatives aux allocations budgétaires annuelles définitives seront prises conformément à la procédure de l'article 4 (procédure de comité)."

DECLARATION 5/00

"La Belgique soutient pleinement l'objectif de la normalisation internationale en matière automobile et est donc favorable à l'adhésion de la Communauté à l'Accord Parallèle négocié au sein de la Commission Economique pour l'Europe.

Elle estime cependant que la matière relève de la politique commerciale commune de la Communauté et qu'à ce titre, la seule base juridique valable est l'article 133 du Traité comme d'ailleurs proposé à l'origine par la Commission. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de s'abstenir lors du vote.

La Belgique rappelle, à la suite de l'Avis 1/94 de la Cour de Justice, qu'il importe d'assurer une coopération étroite entre les Etats membres et les Institutions communautaires tant dans le processus de négociation et de conclusions, que dans l'exécution des engagements assumés. Cette obligation de coopération découle de l'exigence de l'unité de représentation internationale de la Communauté."

DECLARATION 6/00

"En approuvant la proposition de la Commission visant à modifier certains articles du règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun, notamment ses articles 2 et 6, les Etats membres ont souligné l'importance fondamentale que revêt le TARIC pour toutes les activités douanières, aussi bien parce qu'il constitue une source d'information centralisée relative à la législation communautaire en matière d'importations et d'exportations que parce qu'il peut servir en même temps à de nombreuses autres fins, toutes également importantes pour le bon fonctionnement du marché unique. L'établissement et la gestion de cette base de données multilingue et complexe nécessite un personnel spécialisé, hautement qualifié et motivé, de même qu'une coopération étroite avec tous les fournisseurs de données ainsi qu'avec les Etats membres. Aucun organisme externe ne remplit ces conditions préalables ou n'est en mesure de les remplir. En outre, un organisme externe ne peut répondre de manière satisfaisante aux exigences posées en matière d'impartialité et de confidentialité. L'introduction de nouvelles dispositions dans ce règlement ne vise pas à changer le système actuel d'établissement et de gestion de la nomenclature combinée ou du TARIC."

JANVIER 2000	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2239ème Conseil Affaires générales du 24 janvier 2000 Règlement du Conseil adoptant des mesures autonomes et transitoires concernant l'importation de certains produits agricoles transformés originaires de Lettonie Doc. 13805/99 + COR 1 Décision du Conseil et de la commission relative à la conclusion de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part Docs 13019/99 4132/96 + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (p) + ADD 1 COR 2 (dk) + ADD 1 COR 3 (nl) + ADD 1 COR 4 (gr) + ADD 1 COR 5 (f,gr,es,s) + ADD 1 COR 6 (f) + ADD 1 COR 7 (s) + ADD 1 REV 1 (fi) + ADD 1 REV 1 COR 1 (fi) + ADD 1 REV 1 COR 2 (fi) Règlement du Conseil rétablissant un droit antidumping définitif sur les importations de sacs à main en cuir originaires de la République populaire de Chine et vendus à l'exportation vers la Communauté par certains producteurs exportateurs, et modifiant le règlement (CE) n° 1567/97 Doc. 5150/00 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2320/97 instituant, entre autres, un droit antidumping définitif sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier non allié, originaires de Russie Doc. 14222/99 Règlement du Conseil abrogeant les parties du règlement (CEE) n° 3433/91 concernant le droit antidumping définitif institué sur les importations de briquets de poche avec pierre, à gaz, non rechargeables, originaires du Japon Doc. 5123/00 Règlement du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1015/94 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de systèmes de caméras de télévision originaires du Japon Doc. 5153/00 Règlement du Conseil clôturant les procédures antidumping concernant les importations de certains grands condensateurs électrolytiques à l'aluminium originaires du Japon, de la République de Corée et de Taïwan Doc. 14000/99	

JANVIER 2000	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Règlement du Conseil portant reconduction en 2000 des mesures prévues par le règlement (CE) n° 1416/95 établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles transformés Doc. 13499/99 + COR 1 (d) Règlement du Conseil concernant la conclusion des accords sous forme d'échange de lettres modifiant les accords sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne d'une part et, d'autre part, la République de Bulgarie, la République de Hongrie et la Roumanie relatifs à l'établissement réciproque de contingents tarifaires pour certains vins, et modifiant le règlement (CE) n° 933/95 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains vins Doc. 14122/99 + COR 1 (nl) + COR 2 (dk) + COR 3 (s) + COR 4 + COR 5 (fi) Position commune du Conseil modifiant et complétant la position commune 1999/318/PESC concernant des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) Doc. 5456/00 + COR 1 (fi) Position commune du Conseil relative à l'Afghanistan Doc. 5455/00 + COR 1 (fi) 2240ème Conseil Agriculture du 24 janvier 2000 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la décision du Parlement européen et du Conseil portant application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 1999-2003 Doc. 13300/99 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments Doc. 11256/99 + COR 1 (fi) Règlement du Conseil portant adaptation des taux prévus à l'article 13 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires des Communautés européennes concernant les indemnités journalières de missions effectuées en Autriche, Finlande et Suède Doc. 13795/99	

JANVIER 2000	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé e Príncipe concernant la pêche au large de Sao Tomé e Príncipe, pour la période allant du 1er juin 1999 au 31 mai 2002 Doc. 14037/99 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 64/432/CEE du Conseil relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine Doc. 14198/99 2241ème Conseil Questions économiques et financières du 31 janvier 2000 Position commune du Conseil relative à la proposition de protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée Doc. 5584/00 Avis du Conseil relatif au programme de stabilité actualisé de la Finlande pour 1999-2003 Doc. 5789/00 Avis du Conseil relatif au programme de stabilité actualisé des Pays-Bas pour 1999-2002 Doc. 5787/00 Avis du Conseil relatif au programme de stabilité actualisé de l'Irlande pour 1999-2002 Doc. 5788/00 Avis du Conseil relatif au programme de convergence actualisé de la Suède pour 1999-2002 Doc. 5791/00	Contre D, A, NL

JANVIER 2000	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Avis du Conseil relatif au programme de convergence actualisé de la Grèce pour 1999-2002 Doc. 5790/00	